



# SÉJOURS LINGUISTIQUES

## DES FORMULES POUR CHAQUE ÂGE

### LA PEEP VOUS CONSEILLE

Depuis de nombreuses années, la PEEP sélectionne des organismes de séjours linguistiques et sportifs sérieux (sélection sur des critères de qualité : environnement d'accueil, pédagogie, activités annexes...), proposant des séjours intensifs ou en « multi-activités », en collège ou dans une famille, etc.

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une remise de 5% sur le prix des séjours.

Informations complémentaires au 01 44 15 18 06 et page 56 de ce guide.

### JUSQU'À 14 ANS

La formule collège est la plus indiquée. L'enfant est constamment encadré et côtoie des jeunes d'autres nationalités. Le matin est en général consacré aux cours, et l'après-midi, des activités sportives sont organisées, ainsi que des sorties culturelles pour découvrir le pays. Ce type de séjour est surtout développé en Grande-Bretagne.

### APRÈS 14 ANS

Plusieurs formules s'offrent aux jeunes. Pour ceux qui sont autonomes, la solution de la famille d'accueil est intéressante ; des formules avec ou sans cours sont proposées.

Pour un séjour qui privilégie l'aspect « vacances », les « summercamps » et autres raids linguistiques sont à conseiller. Il s'agit de séjours tournés vers la découverte d'une région ou la pratique d'une activité sportive, qui rassemblent des jeunes de plusieurs nationalités.

### Chez un enseignant

Autre formule intéressante : le « One to one ». Celle-ci permet d'acquérir rapidement un bon niveau de langue, mais demande beaucoup de motivation. Ce type de séjour consiste pour l'enfant à vivre dans une famille dont l'un des parents est enseignant de la langue du pays. Les cours se déroulent chez le professeur-hôte ou en école de langues. Intensive, cette formule, qui s'adresse à des jeunes assez indépendants garantit, dans la très grande majorité des cas, des progrès rapides.

## LE CHOIX DE L'ORGANISME DE SÉJOUR LINGUISTIQUE

Seuls les organismes titulaires d'une licence d'agence de voyage ou d'un agrément Tourisme (associations loi de 1901), délivrés par l'État, sont en droit de proposer à la vente et/ou à organiser des séjours linguistiques.

Autre garantie à vérifier : la norme NF « organisateurs de séjours linguistiques ». Enfin, préférez des organismes qui adhèrent à une des deux fédérations de séjours linguistiques : l'Unosel (Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues - unosel.org) et l'Onssl (Office national de garantie des séjours et stages linguistiques - loffice.org).



## QUESTIONS PRATIQUES

### QUELS TARIFS ?

La fourchette de prix d'un séjour d'une dizaine de jours varie de 900 à plus de 2 000 euros, suivant la destination. Ce qui fait la différence peut transformer un bon séjour en séjour excellent : des cours en laboratoire de langue ou non, dispensés par des étudiants ou par des professeurs, un hébergement à deux heures de métro de l'école ou à un quart d'heure à pied, etc. Pour réduire le coût d'un séjour linguistique, renseignez-vous auprès de votre comité d'entreprise.

### QUEL ENCADREMENT ?

Concernant le taux d'encadrement par groupe, un taux normal et correct se situe autour de 1 adulte pour 8 à 10 enfants et 1 pour 15 maximum pour les plus grands.

### QUELLES FORMALITÉS ?

Les mineurs peuvent voyager dans l'espace européen sans autorisation de sortie de territoire, munis de leur seul passeport en cours de validité ou avec leur carte d'identité (circulaire INTD1237286C, du 20 novembre 2012).